

Envoyé en préfecture le 17/02/2025

Reçu en préfecture le 17/02/2025

Publié le 17/02/2025

ID : 062-216207365-20250206-DEC2025_020-AI

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU PAS DE CALAIS
COMMUNE DE SAILLY SUR LA LYS

DECISION RELATIVE A LA CREATION D'UN ECRAN VEGETAL SUR TALUS –
TRAVAUX COMPLEMENTAIRES GROUPE SCOLAIRE TERRE DE LYS

Le Maire de SAILLY-SUR-LA LYS,

Vu les articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n°2020-12 du 28 mai 2020 attribuant une délégation de pouvoir au Maire à toutes les décisions en matière de marchés publics quel que soit leur montant ;

Vu le devis proposé par la société JARBEAU, au regard du prix et du délai de livraison ;

DECIDE

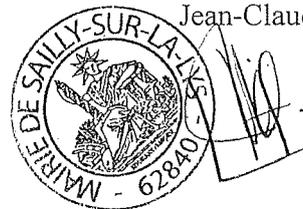
ARTICLE 1 : Est signé avec la société JARBEAU (sise, 441 rue des Roseaux – 59270 BAILLEUL) un devis d'un montant de **13.474,86 € TTC** relatif à la création d'un écran végétal sur talus, travaux complémentaires au Groupe Scolaire « Terre de Lys ».

ARTICLE 2 : La présente décision sera communiquée au conseil municipal lors de la prochaine séance. Elle sera reprise au registre des délibérations du conseil municipal et fera l'objet des mesures de publicité réglementaires et ampliation en sera transmise à la Sous-Préfecture de BETHUNE.

Fait à SAILLY-SUR-LA-LYS, le 06 février 2025

DEC2025_020

Le Maire,
Jean-Claude THOREZ



DGS